



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

JUIN

LE 04 JUIN 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 04 juin 2018 au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 20 h 02.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Madame Sylvie Tanguay	Monsieur André Lauzière
Madame Priska Kirouac	Monsieur Robert Morissette
Monsieur Normand Dubois	Monsieur Marc St-Louis

Est également présente : Madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-06-094

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia :

1. Demande de remboursement de taxes de non-résident pour frais de garde
2. Demande de commandite des loisirs de Saint-Sylvère pour le TBall
3. Ligne
4. Poubelles et bancs

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-095

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 07 MAI 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 07 mai 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-096

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 23 MAI 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 23 mai 2018 a été remise à chaque membre du Conseil;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

Que ce procès-verbal soit adopté tel que soumis

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, Monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi des procès-verbaux.

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

COMITÉ OMH

Le conseiller, Monsieur Marc St-Louis effectue le suivi de la dernière rencontre. Le logement qui n'était pas habité a été loué. Un entrepreneur a été trouvé pour l'entretien de la pelouse. Madame Suzie Bolduc fait l'entretien du terrain.

LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, Madame Pirska Kirouac mentionne qu'il a eu 10 inscriptions pour la course du 27 mai.

MAISON DES JEUNES

Reprise de la maison des jeunes par madame Sandra Ricard sous le nom de Swag House. Vente de garage en collaboration avec la Maison Swag et le comité des loisirs.

RÉGIE DE DÉCHETS

Le conseiller, Monsieur Robert Morissette mentionne que la démission de monsieur Louis Charest est à la fin du mois de juillet. Les mises en candidatures sont ouvertes pour le poste de directeur.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVERE

Le conseiller, Monsieur Normand Dubois mentionne que l'assemblée générale annuelle est le 6 juin 2018 à 19 h 30.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, Monsieur Adrien Pellerin, effectue le suivi de la dernière rencontre : Plan des mesures d'urgence à établir avant juin 2019, ministère des transports on fusionne les endroits pour faire des demandes. La prochaine rencontre aura lieu le 13 mai 2018.

DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT – MAI 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de mai 2018, soit 11 permis pour la somme de 764 800 \$.

CORRESPONDANCE – MAI 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de mai 2018 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2018-06-097

COMPTES DE MAI 2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes payés ou à payer du mois de mai 2017 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 166 389.97 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de mai 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-098

BILAN ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT que les états financiers 2017 ont été présenté et déposé au conseil du mois d'avril 2018.

Voici les faits saillants présenté par monsieur Adrien Pellerin maire (art. 176.2.2 c.m.) :

La municipalité a un excédent pour l'exercice financier de 46 661\$

Exercice terminé au 31 décembre 2017	
Revenu de fonctionnement	1 013 592 \$
Investissement	110 000 \$
Charges	1 076 931 \$
Surplus	46 661 \$

2018-06-099

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

La directrice générale fait le dépôt des états comparatif

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-100

RÈGLEMENT NUMÉRO 299 MODIFIANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Normand Dubois lors de la séance ordinaire du 07 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 299 modifiant la limite de vitesse sur les chemins municipaux.

Adoptée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-06-101

RÈGLEMENT NUMÉRO 300 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur André Lauzière lors de la séance ordinaire du 23 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 300 règlement concernant un règlement d'emprunt pour travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseiller présents.

2018-06-102

DÉROGATION MINEURE – DEKAPORC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Dekaporc Inc, localisée comme suit :

395, Rang 10 Saint-Sylvere
Lot 5 652 236 5 652 897
Matricule 0419 79 7521

CONSIDÉRANT que Dekaporc Inc prévoit transformer une porcherie de maternité en porcherie d'engraissement. Pour ce faire, cette procédure demande un nouveau certificat d'autorisation (c.a.) délivré par le MDDELCC;

CONSIDÉRANT que le Dekaporc Inc. a présenté une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanismes;

CONSIDÉRANT que toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage #247, article 223 réfère aux distances séparatrices à respecter entre un usage agricole et un autre usage;

CONSIDÉRANT que l'augmentation de phosphore annuelle sera inférieure à 3 200 kg et que le projet n'est pas soumis au processus d'audience publique en production porcine;

CONSIDÉRANT que la distance réelle à respecter est de 305 mètres et que 9 maisons se trouvent à l'intérieur de ce rayon et que 2 maisons se trouvent exposées aux vents dominants;

CONSIDÉRANT que les lieux, il existe déjà un élevage porcin (ans un second bâtiment);

CONSIDÉRANT que le projet se situe au cœur de la zone agricole active;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc St-Louis et résolu :

Que la présente demande de dérogation mineure soit approuvée et ce pour les motifs évoqués précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

2018-06-103

DEMANDE D'APPUI – MISE EN PLACE D'UNE OBNL POUR LA SWAG HOUSE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de madame Sandra Ricard, fondatrice pour la création de l'organisme sans but lucratif Swag House;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme serait d'offrir un service pour les jeunes de la paroisse;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère est favorable à l'organisation d'une maison des jeunes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère qu'il est important qu'un organisme soit en mesure de mettre en place des services créatifs, culturels et autres activités pour les jeunes âgés de 12 à 17 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère appuie madame Sandra Ricard, fondatrice de l'organisme sans but lucratif Swag House pour la création de cet organisme afin de leur permettre de poursuivre leurs activités.

Que la Municipalité s'engage à lui fournir un local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-104

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION ET MISE EN PLACE D'UNE COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT que le Marché St-Sylvère est actuellement à vendre. Le propriétaire a fait part de ses intentions de ne plus exploiter l'entreprise s'il n'y avait pas d'acheteur d'ici la fin de l'année 2018. En plus de la partie consacrée à l'alimentation, la quincaillerie cessera également ses activités; et doit fermer ses portes à la fin de l'année 2018;

CONSIDÉRANT qu'un comité provisoire formé d'une dizaine de personnes bénévoles des environs a été mis en place pour se pencher sur la possibilité de conserver le service à Saint-Sylvère. Le comité a décidé de privilégier la formule en coopérative de solidarité pour la réalisation de ce projet. Plusieurs scénarios seront analysés.

CONSIDÉRANT que pour mener à bien ce projet, les membres du comité provisoire de la coopérative ont besoin d'être accompagnés par des spécialistes en développement coopératif et au niveau de l'alimentation. Or, le comité sollicitera les services d'accompagnement de 2 organisations, soit la Fédération des coopératives d'alimentation du Québec (FCAQ) ainsi que la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) ;

CONSIDÉRANT que les membres du comité provisoire de la coopérative demandent un appui financier de 2 615 \$ afin de démarrer une coopérative de solidarité;

Madame Sylvie Tanguay et Monsieur Robert Morissette se retire car ils vont partie du comité provisoire de la coopérative de solidarité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Dubois et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 1 307.50 \$ \$ en guise d'aide financière au comité provisoire de la coopérative et ce pour les motifs évoqués précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

2018-06-105

TRAVAUX D'URGENCE – CHANGEMENT DE PONCEAU DANS LA ROUTE DU 10^e RANG

CONSIDÉRANT qu'il faut changer le ponceau dans la route du 10^e rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçues les soumissions suivantes :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT TOTAL
Centre de Ponceau Courval Inc.	15 102.55 \$ taxes incluses
Le Spécialiste du Ponceau	17 234.45 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

De faire l'achat des ponceaux chez Centre du Ponceau Courval Inc. pour un montant de 15 102.55 \$.

D'autoriser la directrice générale à faire la planification des dits travaux et à faire l'achat des ponceaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2018-06-106

FORMATION WEB POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET LES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre trois (3) webinaires en ligne;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière et les élus municipaux ont un intérêt à suivre ces formations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lauzière et résolu :

D'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière et élus municipaux à participer aux formations en ligne qui auront lieu les 31 mai (Contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels : à quoi ça sert et comment faire?), 04 juin (Aperçu pratique des récentes modifications découlant du PL155) et 20 juin 2018 (Modification à la Loi sur les droits de mutations immobilières (LDM)) au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-107

BORNE SÈCHE – ACHAT TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire implanter une borne sèche en cas d'incendie dans le 12^e Rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut acheter une partie de terrain de 45 mètres par 35 mètres situé sur le lot 5 652 404 dans le 12^e Rang (Matricule 0620 05 0269) pour l'implantation de la borne sèche;

CONSIDÉRANT que le prix de vente demandé par monsieur André Auger, propriétaires dudit terrain est de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere achète de monsieur André Auger ladite parcelle de terrain décrit dans le préambule cité précédemment.
2. Que la Municipalité paie à titre de prix d'achat une somme de mille cinq cents dollars (1 500 \$).



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

3. D'autoriser les dépenses inhérentes audit achat et plus particulièrement les frais notariés.
4. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité soient autorisés à signer l'acte d'achat ainsi que tous autres documents relatifs à la présente résolution.
5. D'autoriser de faire l'achat de la borne sèche

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-108

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PÉRIODE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la date des élections municipales, actuellement fixée au premier dimanche de novembre, coïncide avec la période de préparation des budgets annuels dans les municipalités du Québec et précède de peu l'adoption des budgets des MRC :

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les nouveaux élus ont peu de temps pour s'approprier leurs dossiers et leurs nouvelles fonctions avant l'adoption des budgets et sont donc contraints d'adopter des budgets découlant essentiellement des orientations du précédent conseil;

CONSIDÉRANT que la tenue des élections municipales accapare le personnel administratif au moment où il est occupé à préparer les budgets;

CONSIDÉRANT qu'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget adopté par le nouveau conseil soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que le présent conseil souhaite que la date des élections municipales soit modifiée pour celles-ci se tiennent entre le 01 juillet et le 15 août 2018.

Que cette demande soit portée à l'attention de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) afin que les unions municipales puissent aider à faire cheminer ce dossier auprès du Directeur général des élections (DGE).

Que copie soit transmise de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE, au député provincial; et fédéral ainsi qu'à toutes les MRC de la province.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-109

DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des sports cyclistes demande l'autorisation de passer à Saint-Sylvere dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau, le 5 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que quarante-cinq cyclistes accompagnés d'une caravane;

CONSIDÉRANT que le Tour CIBC Charles-Bruneau est une des activités de collecte de fonds pour la recherche et le développement de projets dédiés à l'oncologie pédiatrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

D'accorder le droit à la Fédération québécoise des sports cyclistes de traverser la municipalité dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau le 5 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-110

FESTIVAL DU BLÉ D'INDE DE SAINT-CÉLESTIN – DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'activité la « Randonnée de vélo » organisée par le Festival du Blé d'Inde de Saint-Célestin aura lieu le 28 juillet 2018 et propose un trajet qui passe sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere autorise les participants à l'activité "la Randonnée en vélo" à circuler sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-111

RÉSOLUTION DEMANDE L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 7 DU COURS D'EAU PETIT BRAS

CONSIDÉRANT que la branche 7 du cours d'eau Petit Bras est un cours d'eau sous la responsabilité de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la demande d'entretien de la branche 7 du cours d'eau Petit Bras situé à Saint-Sylvere par Ferme Stejobec Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

D'appuyer la demande de Ferme Stejobec Inc. et de demander à la MRC de Bécancour de faire l'entretien de la branche 7 du cours d'eau Petit Bras.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-112

RÉSOLUTION DEMANDE ENTRETIEN D'UNE PARTIE DE LA BRANCHE 14 DE LA PETITE RIVIÈRE ST-LOUIS

CONSIDÉRANT que la branche 14 de la Petite Rivière St-Louis est un cours d'eau sous la responsabilité de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT que la demande d'entretien de la branche 14 de la Petite Rivière St-Louis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le conseil municipal demande à la MRC de Bécancour de faire l'entretien de la branche 14 de la Petite Rivière St-Louis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-113

LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC

ATTENDU qu'à la demande de monsieur Marc St-Louis, conseiller municipal, à la suite de la décision rendue par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en lien avec un projet agroalimentaire;

ATTENDU que la MRC de Bécancour a débuté l'élaboration de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA);



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

ATTENDU qu'un PDZA a pour objectif de mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles, en travaillant en concertation avec les différents acteurs du milieu;

ATTENDU qu'une fois l'élaboration terminée, le PDZA devrait :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits;
- Viser l'accroissement et la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprise ou des modes de mise en marché;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture;
- Encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

ATTENDU que cette récente décision de la CPTAQ vient remettre en question l'amorce d'une telle démarche;

ATTENDU l'importance de maintenir la vitalité des milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

ATTENDU que l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de la Municipalité de Saint-Sylvere comme plusieurs autres territoires du Québec;

ATTENDU que la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

ATTENDU que la Loi sur la Protection du territoire agricole a été adoptée en 1978;

ATTENDU que la pertinence d'une loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

ATTENDU l'importance de mettre à jour la Loi protégeant le territoire et les activités agricoles afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et des particularités régionales et locales;

ATTENDU la conclusion et les recommandations incluses à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, ministre de l'agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc St-Louis et APPUYER par Monsieur André Lauzière et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvere demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant également une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme tenant compte des réalités actuelles et des particularités régionales et locales.

De demander à tous les parts politiques de connaître leur position sur ce sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection.

Que la Municipalité de Saint-Sylvere fasse parvenir une copie de cette résolution à : monsieur Philippe Couillard, député de Roberval, premier ministre, monsieur Jean-François Lisée, Député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle, monsieur François Legault, Député de l'assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition, Monsieur Donald



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Martel, Député Nicolet-Bécancour, monsieur Mario Lyonnais, Préfet de la MRC de Bécancour, monsieur Daniel Habel, président UPA Nicolet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-114

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE NON-RÉSIDENT POUR CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT la demande de madame Sarah Martineau pour le remboursement de taxes de non-résident pour les frais de garde de ses deux enfants au camp de jour de l'été 2018 à Daveluyville, dont les animateurs ont une formation en éducation spécialisés, soit 150 \$ supplémentaires par enfants;

CONSIDÉRANT que ses deux enfants ont des besoins d'encadrement sévères et qu'ils ont tous les deux des problèmes de comportements;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà tenté l'expérience du camp de jour de Saint-Sylvère avec notre garçon et que les animateurs n'ont pas les outils nécessaires ni la formation requise pour gérer des cas particuliers et problématiques;

DONC nous demandons au conseil municipal de considérer notre demande de remboursement de taxes de non-résident équivalent à 300 \$ pour les frais de garde de nos deux enfants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

De refuser la demande de madame Sarah Martineau pour le remboursement de taxes de non-résident pour frais de garde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-06-115

DEMANDE DE COMMANDITE COMITÉ DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par madame Sylvie Blanchette pour et au nom des clubs de balle « Les Sylvesters » pour l'achat de chandail et pantalon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la municipalité commandite un montant de 542,32 \$ pour l'achat de chandail et pantalon.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LIGNE DE MARQUAGE

Ce point est reporté à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil.

POUBELLE ET BANC

Monsieur Robert Morissette a fait un constat du terrain du Parc des Générations. Et a dit que l'on devrait prendre une poubelle et un banc du parc des Générations pour mettre où est le gazebo.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 21 h 05 et elle prend fin à 21 h 12.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

No de résolution
ou annotation

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des
séances du conseil)

2018-06-116

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Robert Morissette et résolu :

Que le conseil municipal lève la séance à 21 h 13.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Adrien Pellerin
Maire

Sophie Millette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ADRIEN PELLERIN
Maire

